



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: E.P. Power NF/ Silcores® PowerClean ECO

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3 Renseignements concernant le fabricant et fournisseur

Fabricant: Eco-point Nederland BV

Rue/B.P.: Canadaweg 28

Nationalité/C.P./Lieu: NL-461 PZ Halsteren

leverancier: Constrix bvba

Rue/B.P.: Mechelsesteenweg 27A

Nationalité/C.P./Lieu: B-2220 Heist-op-den-Berg

Téléphone: +32 (0)15 200 207

Informations concernant la fiche de données de sécurité:

Téléphone: +32 (0)15 200 207

E-mail: msds@constrix.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum NVIC - Bilthoven
+ 31 30 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om artsen te informeren bij
accidentele vergiftigingen)

BE - Antigifcentrum - Brussel

+ 32 70 245 245 (een arts beantwoordt uw oproep)

BE - Centre Anti-poison - Bruxelles

+ 32 70 245 245 (un médecin répondra à votre appel)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie

1B ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques :

Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement :

Danger



Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS ;

N°CAS : 97489-15-1

Mentions de danger

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 : Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette)..

P405 : Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique (préparation)

Mélange à base d'eau avec détergents, chlorophylle, adoucisseur, composants alcalins tels la soude naturelle

3.2 Contenu dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Poids		Classification 1272/2008 [CLP]
			de	à	
215-090-9	1300-72-7	NATRIUMXYLENSULFONAT	≥ 2,5	< 10 %	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335
229-912-9	6834-92-0	MÉTASILICATE DE DISODIUM	≥ 2,5	< 3 %	Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335
207-838-8	497-19-8	CARBONATE DE SODIUM	≥ 1	< 2,5 %	Eye Irrit. 2 ; H319
307-055-2	97489-15-1	SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489924-20	≥ 1	< 2,5 %	Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315

Indications diverses : Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

3.3 Composants according to regulation (EG) Nr. 648/2004

Agents de surface anioniques < 5 %
Agents de surface non ioniques < 5 %
Parfums < 5 %

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation :

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau :

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections - Aucune

6.5 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Mesures de protection :

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux.

Mesures de lutte contre l'incendie :

Le produit n'est pas : Combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Matières à éviter Acide fort

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC :

Type de valeur limite	N°CAS	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Valeur seuil
DNEL Consommateur (local) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Court terme (aigu)	= 2,8 mg/kg
DNEL Consommateur (local) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Long terme (répété)	= 2,8 mg/kg
DNEL Consommateur (systémique) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Par voie orale	Long terme (répété)	= 7,1 mg/kg
DNEL Consommateur (systémique) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Long terme (répété)	= 3,57 mg/kg
DNEL Consommateur (systémique) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Inhalation	Long terme (répété)	= 12,4 mg/m ³
DNEL salarié (local) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Court terme (aigu)	= 2,8 mg/kg
DNEL salarié (local) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Long terme (répété)	= 2,8 mg/kg
DNEL salarié (systémique) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Long terme (répété)	= 5 mg/kg
DNEL salarié (systémique) (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Inhalation	Long terme (répété)	= 35 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés



Protection des mains

Modèle de gants adapté : DIN EN 374

Matériau approprié : Caoutchouc butyle Butyl/ Viton. NBR (Caoutchouc nitrile)

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) PE (polyéthylène)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 min

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

Etat physique / forme:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

	Méthode
Point de congélation :	0 °C bij 1013 hPa
Point / intervalle d'ébullition :	100 °C bij 1013 hPa
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Point éclair :	non applicable
Température d'ignition :	non applicable
Limite inférieure d'explosivité :	non applicable
Limite supérieure d'explosivité :	non applicable
Pression de vapeur (20 °C) :	Aucune donnée disponible

Densité :	1,06 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau :	100 Pds % à 20 °C
Valeur de pH:	13
Valeur de pH:	10,4 bij 20 °C / 10 g/l
log P O/W :	Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	mPa.s à 20 °C
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur :	Aucune donnée disponible
Indice d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Liquides combustibles :	non applicable
Propriétés explosives :	non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus :

Paramètre	N°CAS	Voie d'exposition	Espèce	Dose efficace
DL50 (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Par voie orale	rat	> 2000 mg/kg
DL50 (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	Dermique	Souris	> 2000 mg/kg

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues :

Paramètre	N°CAS	Temps d'exposition	Espèce	Dose efficace
EC50 (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	9,81 mg/l
EC50 (SULFONIC ACIDS, C14-17-SEC-ALKANE, SODIUM SALTS)	97489-15-1	72 h	Scenedesmus subspicatus	> 61 mg/l

Toxicité des sédiments

Toxicité sur les organismes du sol

- Toxicité aiguë pour le ver de terre
- Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)
- Toxicité à long terme pour les organismes vivants dans le sédiment

12.2 Persistance et dégradabilité

Sur la base des ingrédients, ce produit est classé comme facilement biodégradable.

Décomposition abiotique

Décomposition abiotique dans Eau

- Hydrolyse

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage : Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (TRIOXOSILICATE DE DISODIUM)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (DISODIUM TRIOXOSILICATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n° (code Kemler) : 88
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 0 · E 0
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : LQ 0 · E 0 · Groupe de Ségrégation 18 - Bases
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : E 0
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non
Transport maritime (IMDG) : Non
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16 Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council

CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.

Conc = Concentration

cP = CentiPoise

cSt = Centistokes

d = Day(s)

DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC = European Community; European Commission

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)

EU = European Union

EWC = European Waste Catalogue

FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)

GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)

h = Hour(s)

hPa = HectoPascal (unit of pressure)

IARC = International Agency for Research on Cancer

IATA = International Air Transport Association

IC50 = Concentration that produces 50% inhibition

IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code

IMO = International Maritime Organization

ISO = International Organization for Standardization

IUCI = International Uniform Chemical Information Database

IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry

kg = Kilogram

Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water

kPa = KiloPascal (unit of pressure)

LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms

LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms

LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit

LOAEL = Lowest observed adverse effect level

mg = Milligram

min = Minute(s)

ml = Milliliter

mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)

mp = Melting point

MRL = Maximum Residue Limit

MSDS = Material Safety Data Sheet

n.o.s. = Not Otherwise Specified

NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No observed effect concentration

NOEL = No Observable Effect Level

NOx = Oxides of Nitrogen

OECD = Organization for Economic Cooperation and Development

OEL = Occupational Exposure Limits

Pa = Pascal (unit of pressure)

PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic

pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration

pKa = -log₁₀ acid dissociation constant

PNEC = Previsible Non Effect Concentration

POPs = Persistent Organic Pollutants

ppb = Parts per billion

PPE = Personal Protection Equipment

ppm = Parts per million

ppt = Parts per trillion

PVC = Polyvinyl Chloride

QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship

REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)

SI = International System of Units

STEL = Short-Term Exposure Limit

tech. = Technical grade

TSCA = Toxic Substances Control Act (US)

TWA = Time-Weighted Average

vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

WHO = World Health Organization = OMS

y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE)

N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Fin de la fiche de données de sécurité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.